



Egouts

Service de la Voirie

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au greffier de la Ville, et portant à l'endos "*Soumission pour égout*," seront reçues au bureau du greffier de la Ville jusqu'à midi, le 29 oct. 1907, pour la construction d'un égout dans la rue ou partie de rue ci-dessous mentionnée avec les raccordements nécessaires suivant les profils et devis que l'on peut voir au bureau du soussigné, à savoir:

Rue Joliette—De la rue Hochelaga à la rue Sherbrooke.

Les soumissions seront ouvertes par le greffier de la Ville, en présence des intéressés, à la première assemblée de la Commission de la Voirie, après la réception desdites soumissions.

La plus basse ni aucune autre des soumissions ne sera nécessairement acceptée.

Les propriétaires qui désirent faire des raccordements devront en donner avis à l'inspecteur de la Ville sans retard, car une fois l'égout construit, ils devront se procurer un permis et déposer un certain montant d'argent pour couvrir le coût approximatif du raccordement.

Toutes réclamations pour égouts existants déjà dans lesdites rues ou parties de rues, devront être produites au bureau de l'inspecteur de la Voirie, sous deux mois après l'achèvement du nouvel égout.

Toutes informations se rapportant aux égouts que l'on doit construire seront fournies au bureau de l'inspecteur de la Ville.

Le tout suivant le règlement No 298 concernant les égouts.

Par ordre,

JOHN-R. BARLOW,
Inspecteur de la Cité.

BUREAU DE L'INSPECTEUR DE LA CITÉ,

HÔTEL DE VILLE,

Montréal, 18 octobre 1907.



SERVICE DE LA VOIRIE

Soumissions pour hangars et pour clôture autour de la nouvelle cour

Des soumissions cachetées, adressées au greffier de la Cité, hôtel de ville, seront reçues jusqu'à vendredi, le 25 octobre courant, à midi, pour la construction d'une clôture autour de la nouvelle cour du département de la Voirie, bornée par les rues Mullins, du Grand-Tronc, Charlevoix et d'Argenson, et pour la construction de hangars en brique dans cette cour.

Les plans et devis pourront être examinés et tous les renseignements nécessaires pourront être obtenus au bureau de M. Alphonse Piché, architecte, No 214 rue St-Jacques, Montréal.

Chaque soumission devra porter à l'extérieur de l'enveloppe un certificat du trésorier de la Cité, attestant qu'un dépôt égal à 10% du montant d'icelle a été fait entre ses mains; et aucune des soumissions qui ne porteront pas tel certificat ne sera ouverte.

La Commission de la Voirie se réserve le droit de rejeter la plus basse ou n'importe quelle autre des soumissions.

Les soumissions seront ouvertes par le greffier de la Cité en la présence des intéressés, à la première assemblée de la Commission de la Voirie qui suivra leur réception.

Par ordre,

L.-O. DAVID,
Greffier de la Cité.

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ,

HÔTEL DE VILLE,

Montréal, 16 octobre 1907.



Sewers

ROAD DEPARTMENT

SEALED TENDERS addressed to the undersigned and endorsed "*Tender for Sewer*" will be received at the office of the City Clerk until noon of Oct. 29th 1907, for the construction of a sewer in the undermentioned street or section of street with the necessary connections according to the sections and specifications on view in the office of the undersigned, viz:

Joliette street—From Hochelaga street to Sherbrooke St.

Tenders will be opened by the City Clerk in the presence of the interested parties at the first meeting of the Road Committee following the reception of said tenders.

The lowest or any tender will not necessarily be accepted.

The Committee reserve the right of accepting tenders for one or more sewers.

Proprietors wishing connections must notify the City Surveyor at once, as after sewers are completed, permit must be taken out and sum deposited to cover estimated cost of such connections. Claims for existing sewers in said streets must be filed with the City Surveyor within two months after the completion of the new sewer.

Any information with regard to sewers to be built will be given at the office of the City Surveyor, all in accordance with By-law No. 298 concerning sewers.

By order,

JOHN R. BARLOW,
City Surveyor.

CITY SURVEYOR'S OFFICE,

CITY HALL,

Montreal, 18th October 1907.



ROAD DEPARTMENT

TENDERS FOR SHEDS and FENCE AROUND NEW YARD

Sealed Tenders, addressed to the City Clerk in the City Hall, will be received up till 12 o'clock noon on FRIDAY THE 25th DAY OF OCTOBER, 1907, for the construction of a fence around the new Road Department yard, bounded by Mullins, Grand Trunk, Charlevoix and D'Argenson streets, and for the construction of Brick Sheds in the same.

Plans and specifications may be seen and all the necessary information obtained from Mr. Alphonse Piché, architect, No. 214 St. James street, Montreal.

Tenders must be endorsed on the outside of the envelope with a certificate from the City Treasurer of a deposit equal to ten per cent (10%) of the amount of same, and no tender will be opened unless so endorsed.

The Road Committee reserves the right to reject the lowest or any tender.

The tenders will be opened by the City Clerk in the presence of the interested parties, at the first meeting of the Road Committee following their reception.

By order,

L. O. DAVID,
City Clerk.

CITY CLERK'S OFFICE,

CITY HALL,

Montreal, Oct. 16th, 1907.